

## Programme Mentorat Nouveaux Professionnels

### Foire Aux Questions FAQ

#### Qu'est-ce qu'un Nouveau Professionnel?

Les Nouveaux Professionnels sont des membres de l'ICA ayant moins de cinq ans d'expérience dans la gestion des archives et / ou de la gestion des documents. Toute personne ayant moins de 5 ans d'expérience peut s'identifier en tant que Nouveau Professionnel, mais l'ICA apporte un soutien financier à 6 à 8 candidats chaque année, définis comme des «Nouveaux Professionnels Actifs». Ces Nouveaux Professionnels Actifs sont financés pour assister à la Conférence annuelle de l'ICA et reçoivent un soutien et des conseils supplémentaires tout au long de l'année où ils sont considérés comme « actifs ».

Les Nouveaux Professionnels doivent s'acquitter de diverses tâches au cours de leur année active, comme assister et participer activement à la Conférence annuelle de l'ICA, communiquer activement sur les médias sociaux pendant la Conférence, puis après la Conférence, rédiger un article sur la Conférence ou sur un sujet connexe pour publication sur le site internet de l'ICA, FLASH ou toute autre publication appropriée, et travailler sur un projet important avec d'autres nouveaux professionnels

#### Que fait un Mentor ?

Le Mentor consacre environ 4 à 8 heures par mois pour être en contact avec un Nouveau Professionnel et le soutenir pendant la période où il est considéré comme « actif ». Les communications peuvent être effectuées par courrier électronique, SMS, Skype ou téléphone, selon le cas. L'objectif est d'offrir du soutien et des conseils sur des questions professionnelles et axées sur la carrière, d'accompagner le Nouveau Professionnel dans sa compréhension de la profession des archives et des documents et des possibilités diverses d'opportunités de carrière et de développement professionnel. Les mentors peuvent également examiner les projets d'articles ou de rapports rédigés par le Nouveau Professionnel avant publication sur le site internet de l'ICA, dans FLASH ou dans une autre publication appropriée de l'ICA.

#### Qui peut être Mentor?

Ideally, the Mentor will be an archives and records management professional, such as a line archivist, manager, or educator. Both mid-career and more experienced professionals are encouraged to participate.

Dans l'idéal, le mentor est un professionnel de la gestion des archives et des documents, comme un archiviste, un gestionnaire de documents ou un enseignant. Les professionnels en milieu de carrière et les professionnels plus expérimentés sont encouragés à participer.

**Les Mentors doivent être soit des membres individuels de l'ICA (Catégorie D) ou des personnes qui travaillent pour les membres de Catégorie A ou C de l'ICA.** Étant donné que la catégorie B est réservée aux représentants désignés des associations régionales, nationales ou internationales, qui pourraient avoir des centaines de membres, il n'est pas possible logistiquement que l'ICA inclue en tant que mentors des professionnels appartenant aux organisations membres de catégorie B.

---

### **Quels sont les avantages à être Mentor?**

- Partager des expériences, des idées et des compétences
- Apprendre de nouvelles pratiques et idées professionnelles
- Contribuer au développement de la profession
- Profiter de la satisfaction de transmettre de précieuses connaissances et expériences professionnelles

### **Quels sont les avantages pour le Mentee?**

- Partager des idées et recevoir des conseils d'un professionnel expérimenté
- Apprendre à donner et à recevoir des opinions et des idées avec des collègues professionnels
- Recevoir des commentaires constructifs sur les projets et les activités des Nouveaux Professionnels de l'ICA
- Étendre les contacts professionnels sur le terrain.

### **De quelle expérience un Mentor a-t-il besoin?**

L'objectif du Programme Nouveaux Professionnels de l'ICA est de soutenir les Nouveaux Professionnels au début de leur carrière. Nous accueillons les candidatures de tous les membres de l'ICA - travaillant, bénévoles ou retraités - qui veulent aider les Nouveaux Professionnels. La plupart des relations constructives avec un Mentor sont celles avec des professionnels en milieu de carrière, c'est-à-dire ayant 5 à 10 ans d'expériences dans le domaine. Ces professionnels à mi-carrière peuvent offrir des conseils sur des questions d'archivage et de gestion des documents et sur des questions plus pratiques de carrière professionnelle, comme les plans de carrière, la candidature à des postes et l'identification d'opportunités de formation. Les candidatures de professionnels en milieu de carrière sont les bienvenues. Ne croyez pas que vous n'avez pas assez d'expérience pour fournir des conseils précieux à un Nouveau Professionnel.

### **Quand et comment un Mentor et un Mentee communiquent ?**

Les mentors doivent être en mesure de consacrer suffisamment de temps pour fournir en moyenne de 4 à 8 heures de contact par mois avec leur nouveau Mentee professionnel au cours de l'année où ils sont jumelés. Cependant, il est admis que les communications varient au cours de la période où le Mentor et le Mentee sont officiellement jumelés, et aucun

C'est au Mentor et au Mentee de décider du meilleur moyen de communiquer. Les options peuvent inclure des réunions en face à face si ils vivent dans la même ville ou assister aux mêmes conférences ou événements, mais le plus souvent les communications se font par email, SMS, Skype ou par téléphone. Les horaires des communications dépendent entièrement du Mentor et du Mentee, mais une communication mensuelle est à minima conseillée. Tout au long de cette expérience, l'objectif est de s'engager dans un processus de rétroaction constructive, de partage d'information et d'apprentissage mutuel.

### **Quels sont les sujets abordés?**

Le Mentor et le Mentee peuvent choisir les sujets qu'ils souhaitent. Il n'y a pas d'ordre du jour officiel pour les communications. Cependant, pour soutenir cette relation, l'ICA a dressé une liste de questions potentielles que le Mentor et le Mentee pourraient se poser, en particulier lorsqu'ils apprennent à se connaître. Cette liste sera mise à la disposition de chaque mentor et mentoré au début de la relation de mentorat.

### **Quel est le planning 2019-2020 du Mentorat du Programme Nouveaux Professionnel ?**

La liste des Nouveaux Professionnels Actifs pour 2019-2020 est annoncée en juin 2019. Les jumelages de cette année auront lieu au plus tard au début du mois d'août. Les Nouveaux Professionnels Actifs cesseront leurs activités en mai-juin 2020, après quoi la relation officielle Mentor-Mentee se terminera, mais l'ICA espère que des relations durables se développeront, améliorant ainsi la vie professionnelle du Mentor et du Mentee.

### **Je suis intéressé par le mentorat d'un nouveau professionnel. Que dois-je faire ?**

Si vous êtes un membre de l'ICA de Catégorie A, C ou D, veuillez remplir notre formulaire de demande NP Mentor (disponible à <https://www.ica.org/fr/programme-mentorat>) et l'envoyer à Laura Millar à [Millar@ica.org](mailto:Millar@ica.org). Si vous avez d'autres questions sur le programme de Mentorat, n'hésitez pas à contacter Laura Millar à la même adresse courriel.